



**FONDATION RENÉ CASSIN**

Institut International des Droits de l'Homme  
International Institute of Human Rights



## **Criminalité transnationale organisée et droit international des droits de l'Homme**

**1<sup>ère</sup> Session de formation en Droit International des Droits de l'homme**

**Ouagadougou, 21 – 26 janvier 2019**

17.12.2018

Titre du projet : **Criminalité transnationale organisée et droit international des droits de l'Homme**

Type de projet : Session de formation

Durée / période : 6 jours / 21 -26 janvier 2019

Lieu : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

Partenaire : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

Soutiens : Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE),  
Maison Hermès, Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne,  
Conseil interrégional et les chambres départementales des notaires  
d'Alsace et de Moselle.

Langue : Français

Nombre participants : 80 participants

## **I. Contexte et justification**

Le Sahel est en proie à d'importants troubles sécuritaires depuis la guerre en Libye et l'instabilité générale qui s'en est suivie. Le Nord du Mali a ainsi été déstabilisé par les groupes terroristes qui se sont développés dans le Sahel et qui étendent leurs actions en Afrique de l'Ouest et du Centre. La multiplication d'actes terroristes au Mali, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Nigeria, au Nord du Cameroun et au Tchad et le développement de toutes sortes de trafics : de drogues, d'armes légères, d'êtres humains entretenus en toute illégalité par des groupuscules criminels organisés, à la faveur de la fragilité des frontières et de la mondialisation de l'économie, sont sources de préoccupations tant pour les Etats que pour la communauté internationale.

La criminalité transnationale organisée qui semble trouver un terreau fertile en Afrique et en particulier au Sahel est sans doute une menace à la sécurité et à la paix dans la région, mais aussi, elle est constitutive comme telle, de graves violations des droits de l'Homme dont elle se nourrit. Elle appelle une réponse forte des Etats pris individuellement mais aussi dans le cadre des Communautés qu'ils constituent. C'est dans cette optique que le G5 Sahel a vu le jour en 2014 entre cinq Etats du Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), offrant un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité.

Si elle s'impose par les impératifs sécuritaires et la protection des droits de l'homme, la lutte contre la criminalité transnationale organisée ne peut s'affranchir des standards internationaux des droits de l'Homme et du droit humanitaire.

Le thème « Criminalité transnationale organisée et droit international des droits de l'Homme » suscite de nombreuses interrogations qui seront mises en lumière lors de cette 1<sup>ère</sup> Session de formation de la Fondation René Cassin-Institut international des droits de l'Homme à Ouagadougou.

Pour l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) l'organisation d'une telle session de formation est complémentaire à sa mission de formation initiale et continue des fonctionnaires et magistrats du pays qui sont en première ligne de la répression nationale des crimes transnationaux. Elle répond ainsi au besoin de formation des acteurs gouvernementaux dont le travail est en lien avec les droits de l'Homme, au lendemain de l'alternance démocratique qu'a connu le pays.

Pour la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'Homme, l'ouverture d'une session de formation à Ouagadougou s'inscrit dans son programme de délocalisation de ses formations pour répondre au plus près aux demandes croissantes d'enseignement de haut niveau en droit international des droits de l'Homme.

## **II. Objectif**

L'objectif de la session de Ouagadougou est d'offrir à un public francophone, originaire d'Afrique et issu de la famille judiciaire, des organisations de droits de l'Homme et des forces de l'ordre ainsi qu'aux officiels gouvernementaux, un accès à un enseignement d'excellence

dans le domaine du droit international des droits de l'Homme et de contribuer à sa promotion dans le cadre des institutions nationales des Etats et de leurs juridictions.

Ce programme de formation vise à renforcer chez les participants une compréhension commune tant des nouveaux défis qui affectent la protection internationale des droits de l'Homme que des actions qui permettent un renforcement des mécanismes de protection en faveur de ceux-ci.

En effet, le renforcement des réflexes juridiques et de la connaissance des instruments internationaux permet une meilleure appropriation des droits de l'Homme par les groupes ciblés, condition sine qua none à la pleine jouissance de ces droits par tous.

Il s'agira, en outre, de :

- Promouvoir, par la formation, une société internationale fondée sur le respect des droits de l'Homme;
- Promouvoir le droit international des droits de l'homme, ses instruments et mécanismes de mise en œuvre ainsi que les procédures qui y sont attachées ;
- Promouvoir une mondialisation de l'économie qui repose sur le respect, la protection et la promotion des droits de l'Homme ;
- Contribuer au développement d'une économie au service de l'homme ;
- Contribuer à l'émergence d'un droit international qui prend en compte les acteurs non-étatiques, notamment les entreprises comme sujets de droit ;
- Sensibiliser les entreprises, notamment les entreprises transnationales sur la bonne gouvernance et l'usage des règles d'éthique dans leurs activités ;
- Renforcer les contacts et échanges d'informations inter-réseau entre les autorités judiciaires et administratives et les professions juridiques en vue d'une meilleure compréhension mutuelle;

### **III. Groupes cibles**

Cette session de formation est destinée prioritairement aux fonctionnaires burkinabè travaillant sur les problématiques en lien avec la protection des droits de l'homme. Elle est cependant ouverte à toutes personnes intéressées par la thématique qu'il s'agisse de magistrats, avocats, greffiers et autres membres de la famille judiciaire, d'officiels gouvernementaux, de forces de l'ordre (armée, gendarmerie, police), de membres d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales de protection des droits de l'homme, et autres acteurs de la société civile, de journalistes, de chercheurs spécialisés, etc.

### **IV. Conditions d'admission**

- a) Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins quatre (4) années d'études universitaires ou d'un titre équivalent ;
- b) Justifier d'une expérience approfondie dans le domaine des droits de l'Homme ;
- c) Maîtriser la langue française, orale et écrite.

Les frais d'inscription s'élèvent à 65.500 FCFA (100 EUR).

## **V. Processus d'inscription**

### **a) Dépôt des dossiers de candidature :**

Les inscriptions se font principalement sur le site internet de la Fondation René Cassin, Institut International des droits de l'Homme : [www.iidh.org](http://www.iidh.org) **à partir du 17 décembre 2018.**

Le candidat suivra deux étapes pour soumettre son dossier d'inscription.

- **Créer son compte participant** : cette procédure permettra au participant de gérer ses données personnelles et de les modifier facilement. Elle lui donnera également accès à la zone de téléchargement des documents de travail des formations auxquelles il s'est inscrit. Il peut se référer à la page d'accueil du site de la FRC en cliquant sur l'onglet : *Comment créer mon compte.*
- **S'inscrire à une formation** : Une fois son compte participant créé, il peut se rendre sur la page de la session de Ouagadougou pour procéder à son inscription.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **6 janvier 2019**

**b) Sélection des candidats jusqu'au 11 janvier 2019** : la sélection des candidats se fera sur examen des dossiers par un comité d'admission, sous la supervision du Directeur de la Fondation René Cassin ;

**c) Envoi des lettres d'admission jusqu'au 11 janvier 2019**

**d) Confirmation** : les candidats admis peuvent confirmer leur participation effective **jusqu'au 13 janvier 2019.**

**e) Liste définitive des participants** : elle sera établie le **14 janvier 2019** et mise à la disposition de tous les organisateurs.

## **VI. Déroulement et moyens mis en œuvre**

La cérémonie d'ouverture sera présidée par un officiel gouvernemental avec à ses côtés les représentants des différents partenaires du projet. La session sera animée par des universitaires et des praticiens venant d'Europe et d'Afrique.

Le programme scientifique propose des cours fondamentaux, généraux et thématiques qui tiennent compte du contexte et des enjeux politiques, économiques et sociaux actuels. Le corps enseignant soumettra aux auditeurs des cas pratiques et des simulations pour une meilleure compréhension de la théorie.

## **VII. Enregistrement administratif & paiement des frais d'inscription**

Les participants peuvent s'acquitter de leurs obligations administratives jusqu'au **14 janvier 2019** à l'agence comptable de l'ENAM.

La journée du **20 janvier 2019** (à confirmer) sera exclusivement consacrée à ces formalités au secrétariat de la session, ouvert à partir de 09h00.

Prière de vous munir de votre lettre d'admission et d'une pièce d'identité.

### **VIII. Lieu des cours**

Tous les cours auront lieu à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM).

### **IX. Hébergement**

Le comité d'organisation s'engage à aider les participants non-résidents dans la recherche de lieux d'hébergement et à faciliter leur séjour à Ouagadougou.

Pour toute information relative à votre séjour à Ouagadougou, prière de contacter M. Mohamed Sanon, Directeur de la formation continue de l'ENAM : tel. + 226 70 25 39 60 ou + 226 76 60 20 48 / Email : [ezha2006@yahoo.fr](mailto:ezha2006@yahoo.fr)

### **X. Certificats**

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiple sera élaboré par les intervenants et soumis aux participants pour évaluer les connaissances acquises pendant la session. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux, par contre, qui auront échoué auront une attestation de présence.

### **XI. Logistique**

L'organisation matérielle de la session sera assurée par les organisateurs.

La Fondation René Cassin assure la sélection des participants et des intervenants ainsi que la mise à disposition de la documentation. L'encadrement et la coordination de la session reviennent au comité d'organisation qui mettra à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires.

### **XII. Les indicateurs d'impact**

- Les participants ont accès à un enseignement d'excellence et à moindre coût dans le domaine des droits de l'Homme ;
- Des pratiques et politiques permettant de renforcer la protection des droits de l'Homme sont identifiées ;
- Les participants disposent d'outils nécessaires à la prévention à long terme des violations de masse et autres atteintes aux droits de l'Homme ;
- Les participants sont sensibilisés sur l'importance du respect des droits de l'Homme dans la lutte contre la criminalité transnationale.

### **XIII. Les indicateurs de performance**

- Pourcentage de réussite au contrôle de connaissance ;

- Qualité des débats et réflexions menés lors de la session.

#### **XIV. Sources de vérification**

- Rapport de synthèse de la session ;
- Rapports d'évaluation des intervenants ;
- Retombées médiatiques ;
- Fiches d'évaluation soumis aux participants, feedback des participants.